

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation : 11/12/2018
Nombre de conseillers en exercice : 51

Étaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURYM, Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Absents suppléés : M. Gérard BANCHET représenté par son suppléant M. Richard BONNEFOUX, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à M. Bernard LINAGE, Mme Annie DUTRON à Mme Michèle CEDRIN, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Bernard LOUIS à Mme Marielle MOREL, M. Daniel PARAIRE à Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à M. Manuel BELMONTE.

Absents excusés : M. Max KECHICHIAN, M. Adrien RUBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **EQUIPEMENTS SPORTIFS – Piscines :** révision des tarifs du stade nautique de Saint Romain en Gal et de la piscine Lucien Millet à Eyzin-Pinet pour l'année 2019

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

Il est rappelé que dans un souci d'équité dans le financement des équipements publics, le Conseil Communautaire de ViennAgglo avait créé lors de sa séance du 19 juin 2014, des tarifs d'entrée différenciés aux piscines du territoire.

Dans le cadre de la fusion avec la CCRC et l'intégration de la commune de Meyssiez au 1^{er} janvier 2018, le dispositif de tarifs d'entrées différenciés applicable au nouveau territoire a été défini par le Conseil communautaire comme suit :

- D'une part, les usagers résidents des communes de la communauté d'agglomération qui participent en qualité de contribuables au financement des équipements nautiques, et ainsi que les membres des clubs utilisateurs ;

- D'autre part, les usagers qui viennent de l'extérieur de notre territoire.

Dans le cadre de sa politique générale de service public et pour faire face à l'augmentation des charges d'exploitation des équipements, le Conseil Communautaire avait décidé de revaloriser les tarifs des piscines de 2% par an.

Les principes retenus pour les modifications de tarifs sont les suivants :

- prise en compte de l'évolution du taux d'inflation
- cohérence des tarifs en regard des piscines voisines
- réalité du prix pour les personnes extérieures au territoire, pour les services annexes et le snack-bar
- lisibilité des tarifs.

L'ensemble de ces principes permet de proposer une nouvelle grille de tarifs pour l'année 2019, annexée à la présente délibération. Pour des raisons pratiques de régie, les tarifs se font par tranche de 0,10 € ; par conséquent, la hausse des tarifs se calcule en appliquant un arrondi inférieur.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°14-179 du Conseil Communautaire de ViennAgglo du 19 juin 2014, créant des tarifs différenciés entre les usagers du territoire et membres des clubs utilisateurs, et les usagers hors territoire,

VU la délibération n°17-249 du Conseil Communautaire de ViennAgglo du 14 décembre 2017, révisant les tarifs pour l'année 2018 et adaptant le dispositif de tarifs différenciés au nouveau territoire,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

FIXE les tarifs du stade nautique de Saint Romain en Gal et de la piscine Lucien Millet à Eyzin-Pinet pour l'année 2019, tels qu'ils figurent dans le document annexé à la délibération.

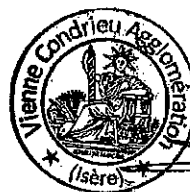
Ces tarifs sont applicables à compter du 4 janvier 2019.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 18 décembre 2018
Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 26 DEC. 2018
et a été publiée le 26 DEC. 2018

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Samuel RIBLIER



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS

Droits d'entrée, locations diverses, bar.	Au 5 janvier 2018		Au 4 janvier 2019	
	Résidents agglo	Hors agglo	Résidents agglo	Hors agglo
ENTREES A L'UNITE				
ADULTE	3,80 €	8,40 €	3,90 €	8,70 €
JEUNE ENFANT ACCOMPAGNE Enfants - de 4 ans accompagnés d'un adulte (2 enfants par adulte au maximum)	GRATUIT			
ENFANT ET JEUNE, sur présentation de justificatifs, entrée pour cours d'aquagym, Tous les enfants de + de 4 et - de 16 ans étudiants, apprentis, titulaires d'une carte jeune	2,90 €	6,20 €	2,90 €	6,40 €
TARIF SOCIAL, sur présentation de justificatifs * plus de 60 ans et non assujettis à l'impôt sur le revenu * bénéficiaires de revenus minimum (ASS, API, RSA...) Personnes à mobilité réduite (carte invalidité 80% ou plus).	1,40 €	3,00 €	1,40 €	3,00 €
CARTE DE 10 ENTREES (valable 1 an)	Résidents agglo	Hors agglo	Résidents agglo	Hors agglo
ADULTE (à partir de 16 ans)	33,00 €	72,00 €	34,00 €	74,00 €
JEUNE ENFANT ACCOMPAGNE Enfants - de 4 ans accompagnés d'un adulte (2 enfants par adulte au maximum)	GRATUIT			
ENFANT, JEUNE *Tous les enfants de + de 4 ans et - de 16 ans, *étudiants, apprentis, titulaires d'une carte jeune.	21,00 €	47,00 €	22,00 €	47,00 €
ABONNEMENT ANNUEL				
ADULTE (à partir de 16 ans)	156,00 €		156,00 €	
ENFANT et JEUNE (de + de 4 ans à - de 16 ans)	89,00 €		90,00 €	
COURS D'AQUAGYM ET COURS PARTICULIERS				
Carte de 11 cours d'aquagym, entrée non comprise	54,00 €		55,00 €	
Cours d'aquagym à l'unité, entrée non comprise	6,00 €		6,00 €	
Carte de 10 cours particuliers, entrée non comprise	114,00 €		116,00 €	
Cours particuliers (1 séance) entrée non comprise	12,00 €		12,00 €	
MISE A DISPOSITION ET LOCATION DE MATERIEL				
Location planches, frites, ceintures.	1,60 €		1,60 €	
SAUNA (séance de 30')				
1 séance sans entrée			4,00 €	

Droits d'entrée, locations diverses, bar.	Au 5 janvier 2018	Au 4 janvier 2019
CLUBS, ASSOCIATIONS ET SCOLAIRES domiciliés sur le territoire de l'agglomération		
Dans la limite des disponibilités	GRATUIT	

CLUBS, ASSOCIATIONS, SCOLAIRES hors agglomération et activité lucrative		
Location d'une ligne d'eau à l'heure - bassin de 25m		
Bassin de 25m	38,00 €	39,00 €
Bassin olympique	48,00 €	48,00 €
Location à l'heure, compétitions ou autres activités		
Bassins intérieurs (l'ensemble)	150,00 €	153,00 €
Location à l'heure des installations complètes		
St Romain En Gal	379,00 €	386,00 €
Eyzin Pinet	150,00 €	153,00 €
Location à l'heure, compétitions ou autres activités		
Petit bassin intérieur	34,00 €	35,00 €
PRESTATIONS DU PERSONNEL BEESAN (pour 1 heure)		
ENSEIGNEMENT	40,00 €	41,00 €
SURVEILLANCE	23,00 €	24,00 €
LOCATION (mensuelle) local club		
Siège administratif	42,00 €	43,00 €
SNACK : BOISSONS, CONFISERIES, ALIMENTATION, DIVERS		
BOISSONS		
Eau minérale (50cl)	1,00 €	1,00 €
Café, thé	1,00 €	1,00 €
Sous emballage métal (33cl)	2,20 €	2,20 €
SANDWICH	3,10 €	3,20 €
ALIMENTATIONS DIVERSES		
Chips (gros paquet)	1,80 €	1,80 €
Pizza, quiches, croque monsieur	2,80 €	2,80 €
Petits bonbons, confiserie, sucettes	0,10€ à 1,80 €	0,10€ à 1,90 €
GLACES		
Sorbet (bâton)	1,70 €	1,70 €
Bâton de crème glacée	2,20 €	2,30 €
Distributeurs automatiques	0,50 € à 5,00 €	0,50 € à 5,40 €
Vente de bonnets	1,40 €	1,50 €